

RÔLE ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES SYNDICALES (2018-2019)

- 1) **Assemblée générale** (*Statuts et règlements*, chapitre 2, articles 12 à 17)
 - Instance décisionnelle souveraine du syndicat dans les seules limites des *Statuts et règlements*.
 - Elle détermine les orientations générales du syndicat.
 - Elle est composée de l'ensemble des membres du syndicat qui y participent.
 - Il y a environ trois à quatre assemblées par session, **le mardi entre 12 h 10 et 14 h**.

- 2) **Bureau syndical** (*Statuts et règlements*, chapitre 3, articles 18 à 21)
 - Instance décisionnelle du syndicat entre les assemblées générales.
 - Il aide à la préparation des assemblées générales. Il peut, notamment, faire toute recommandation à l'assemblée générale.
 - Il est composé d'une personne déléguée par département et des membres du comité exécutif. Tous les membres du syndicat peuvent y assister.
 - Il y a de deux à quatre réunions du Bureau syndical par session, **le jeudi, entre 14 h 10 et 17 h**.
 - Les responsabilités des membres du Bureau syndical comprennent :
 - Agir à titre de relais.
 - Informer les membres de leur département des discussions ayant eu lieu au Bureau.
 - Discuter avec les membres de leur département des sujets qui seront traités au Bureau syndical.
 - Ramener au Bureau syndical les discussions tenues dans leur département.
 - Pouvoir inscrire un point à l'ordre du jour. Il est préférable de nous appeler quelques jours avant afin de préparer l'ordre du jour.
 - Référer au comité exécutif un membre qui aurait des questions ou des difficultés en lien avec l'application de la convention collective

- 3) **Comité exécutif** (*Statuts et règlements*, chapitre 4, articles 22 à 30)
 - Le Comité exécutif voit à l'exécution des décisions de l'assemblée générale et du Bureau syndical et à la bonne marche du Syndicat.
 - Il représente officiellement le Syndicat.
 - Étant donné les sujets qui y sont traités, le comité exécutif siège à huis clos (les lundis après-midi).
 - Il est composé de six membres élus par l'assemblée générale : présidence (Ariane Robitaille), secrétaire (Nathalie Pilon), trésorier (Miguel Heredia), vice-présidence aux relations travail (Alexandre D. Lahaie), vice-présidence aux affaires pédagogiques (Isabelle Rivet), vice-présidence à l'information (Ann Comtois). Le Syndicat compte aussi une adjointe administrative, Chantal Lamarre.
 - Le comité exécutif cherche à prendre ses décisions par consensus.

- 4) **Comité des affaires pédagogiques (CAP)** (*Statuts et règlements*, chapitre 5, articles 31 à 34)
 - Le Comité décide d'une **position commune** des représentants des enseignants-es à la Commission des études du Collège sur des sujets d'ordre pédagogique.
 - Le comité est composé de la présidence du Syndicat, de la vice-présidence aux affaires pédagogiques, des coordonnatrices et coordonnateurs de départements et de programmes.
 - À l'instar des délégués au Bureau syndical, les membres du CAP agissent comme relais auprès de leur département concernant les dossiers pédagogiques.
 - Le CAP se réunit le **mardi précédent la Commission des études**, entre **14 h 10 et 17 h**.
 - Les réunions de la Commission des études, laquelle comprend des personnes représentant chacun des « groupes » de la communauté (enseignants-es, étudiants-es, cadres de la direction des études, professionnels-les et employés-es de soutien), se tiennent les vendredis, entre 8 h 45 et 12 h 00 une fois par mois environ.
 - Le CAP cherche à prendre ses décisions par consensus.

5) Comité pré-CRT (*Statuts et règlements*, chapitre 5, articles 35 à 38)

- Le « Comité des relations de travail » est un comité paritaire prévu par la convention collective composé de deux représentants-es de la direction et de quatre représentants-es du Syndicat.
- Le comité du pré-CRT conseille le comité exécutif dans les prises de position au CRT et sur les négociations locales.
- Il conseille la vice-présidence aux relations de travail sur les dossiers de grief.
- Il fait parfois des recommandations au Bureau syndical et à l'assemblée générale.
- Il est composé de la présidence, de la vice-présidence aux relations de travail, d'une personne déléguée du Bureau syndical et d'au moins deux autres personnes élues par l'assemblée générale sur la proposition du comité exécutif. Composition actuelle : Francis Boudreau, Alexandre D. Lahaie, Jonathan Martel, Luc Morin, Céline Paris, Ariane Robitaille, Manon Riopel, Andréane St-Hilaire et Johanne Verge.
- Étant donné la nature des dossiers, le comité du pré-CRT siège également à huis clos, environ **une fois par mois, habituellement le jeudi matin.**
- Le comité du pré-CRT cherche à prendre ses décisions par consensus.

6) Délégations, comités statutaires et ad hoc (*Statuts et règlements*, chapitre 5, articles 39 à 43)

- Périodiquement, le syndicat délègue des personnes dans les instances de la FNEEQ, du Conseil central et de la CSN.
- Un comité de surveillance des finances voit à s'assurer que le budget adopté par l'assemblée générale a été respecté.
- Les comités sont : comité sur la précarité et la formation continue, comité environnement et développement durable, comité social et comité blogue. Ces comités sont ouverts à tous les membres.
- Le syndicat désigne aussi des membres au comité de perfectionnement et au Conseil d'administration du Collège. Il désigne aussi deux personnes comme agentes de conciliation.

a) Comité La Réplique (journal) * comité statutaire

Responsable : Ann Comtois

- Conjointement avec ses collaborateurs-trices, planifier les activités du blogue (thématiques, lignes directrices, planification temporelle des diffusions web, mises à jour, etc.)
- Lire les textes soumis, procéder à la révision linguistique et s'assurer qu'ils respectent la politique éditoriale
- S'assurer que le SPPCM soit propriétaire des photos ou illustrations publiées ou que celles-ci soient libres de droits, publiées avec mention de la source
- Procéder à la mise en ligne des textes

b) Comité de mobilisation * comité statutaire

Responsable : Ann Comtois

- Mobiliser les enseignants-es dans le but de mettre à exécution les plans d'action du SPPCM et des organismes auxquels il est affilié (CSN, FNEEQ, CMM, Coalition main rouge, la table de quartier de Hochelaga-Maisonneuve (LTQHM) en fonction des priorités identifiées par l'assemblée générale
- Production des outils de mobilisation et d'information syndicaux

c) Comité sur la précarité et la formation continue

Responsable : Alexandre D. Lahaie

- Identifier les besoins des membres concernant les enjeux de la précarité, tant au régulier qu'à la formation continue
- Déterminer les actions locales à entreprendre
- Mettre en œuvre les actions choisies
- Transmettre à la FNEEQ les revendications de nos membres sur ces enjeux

d) Comité environnement

Responsable : Miguel Heredia

- Diffuser toute information pertinente quant aux enjeux liés à l'environnement et au développement durable (protection de l'environnement, commerce équitable et consommation responsable, etc.)
- Susciter et participer à des campagnes d'appui aux luttes liées à l'environnement et au développement durable
- Élaborer une politique d'achat responsable du SPPCM
- Nourrir la représentation du SPPCM auprès du Comité action et de concertation en environnement (CACE) du Collège

e) Comité social (activités sociales et party de fin d'année)

Responsable : Ann Comtois

- Déterminer et contribuer à l'organisation du party de fin d'année du SPPCM
- Contribuer à l'organisation des activités sociales prévues durant l'année (journée d'accueil et autres)